

Formation canotage eau calme

Le service de formation en technique et plein air du district de la Montérégie offre la formation de canotage en eau calme. Cette formation donne accès, si réussi, à 2 brevets, soit «Canot eau calme I» de la FQCK et le brevet scout de la Montérégie TMR-0001 «canotage eau calme».



Pour qui

Pour toute adulte dans le district qui au minimum sait nager. Le stagiaire devrait avoir un minimum de capacités d'encadrement de jeunes. Idéalement, le stagiaire devrait avoir animé au moins 1 an incluant un camp d'été.

Objectif de la formation

Transmettre les connaissances et compétences des bases en canotage en eau calme ainsi que la capacité d'encadrer et animer une unité scout.

Évaluation de la formation

Le stagiaire devra rencontrer les objectifs d'autonomie et capacité d'encadrement sur l'eau du brevet scout « canotage eau calme » en plus du brevet « eau calme I » de la FQCK pour pouvoir encadrer une unité scout lors d'une activité en eau calme. Si seul la partie FQCK est délivrée, elle ne permettra pas d'encadrer une unité scout lors d'une activité en eau calme.

Étapes de la formation et d'évaluation

Étape 1 : L'étape consiste à assister et à participer à formation théorique de huit (8) heures dispensée par l'équipe technique du district.

Étape 2 : L'étape consiste à participer à une formation pratique de deux (2) jours dispensée par l'équipe technique du district.

Évaluation

L'évaluation des 2 brevets est faite par un «moniteur» reconnu par la FQCK et mandaté par le commissaire-adjoint en technique et plein air du district.

Coûts

125\$ par personne et pour donner le stage, il devrait y avoir un minimum de 6 personnes inscrites.